

Info lettre ...spécial édition 15 septembre

Nouveauté pour tous les membres et leurs familles...

Un nouveau champ de tir pour l'arc et l'arbalète est ouvert pour tous.

Les samedi et dimanche, de 09 :00 à 15 :00

Deux nouveaux terrains de tir à l'arc ont été développés entre le champ de tir # 6 et le M4.

Ils sont désignés champ de tir # 7 (champ de tir à la cible fixe) et le champ # 8, champ de tir sur animaux 3D.

Ces deux nouveaux champs sont ouverts à tous les membres en règle du Club Chasse & Pêche Maska et aux membres de leur famille et ce gratuitement.

Comme cette activité n'est pas supervisée, ce sera à chacun et chacune de s'assurer que les règles et la sécurité élémentaire sont suivies. Certaines règles sont écrites sur les affiches pour chacun des champs. S.V.P. pour votre sécurité veillez les appliquer.

- Aucune flèche avec des pointes de chasse est acceptée au champ 7 et 8.**
- Le champ # 5, au bout du champ de tir # 4 pour le pigeon d'argile est réservé pour le tir avec pointes de chasse. Cependant, vous devez fournir votre cube ou coussin pour effectuer le tir.**
- Comme le stationnement est très limité à l'arrière, on vous demande de vous stationner à l'avant en entrant.**
- Pour les autres règles de sécurité, svp prendre connaissance des affiches à cet effet à chacun des parcours.**
- Commencer toujours le parcours 3D par l'entrer afin d'éviter la rencontre des autres tireurs.**

Cette activité est nouvelle, nous aimerions avoir vos commentaires, ou suggestion d'amélioration.

Vous pouvez nous rejoindre à info@ccpmaska.club

Votre CA.

OFFICIELS DE TIR :

Vous pouvez utiliser les parcours en dehors des heures sauf de 08 :00 à 16 :00 hres durant la semaine,

Ainsi lorsque les champs de tir sont loués aux clients.

Ne pas utiliser les parcours spécialement si le champ # M4 et/ou le champ 6 est en fonction.



**Club de Chasse et Pêche Maska inc.
1102 Route Guy
Saint-Dominique, QC J0H 1L0**
